

undefined - lundi 31 octobre 2022

Guiers - Pays des Couleurs

CREYS-MÉPIEU

De nombreux sujets débattus lors du dernier conseil municipal

Suzanne BERGER



Aurélien Blanc, président, et Yvon Piquet, chargé de mission, ont présenté au conseil municipal le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire, pour les 15 à 20 ans à venir. Photo DL

Le conseil municipal s'est tenu jeudi 27 octobre à la mairie, en salle du conseil.

- ▶ Il a défini les subventions aux associations, auxquelles seront rajoutés les montants des chèques distribués avec le dernier bulletin municipal et reçus par celles-ci.
- ▶ Dans le cadre de l'apprentissage de la natation (grande section à CM1), la communauté de communes prend en charge le transport des élèves de CP, CE1 et CE2. Une convention est proposée entre les Balcons du Dauphiné et la commune à qui il restera à charge les cours de natation et la part du transport pour les autres élèves. Délibération favorable à l'unanimité.
- ▶ Pour le gîte Morget, le conseil municipal va conventionner avec Gîtes de France et leur laisser la gestion des réservations et des taxes de séjour. Les remises de clefs, ménage et entretien du gîte reviendraient à la commune.
- ▶ Le tarif de location des salles des fêtes est modifié comme suit : pour les habitants, il passe à 250 € et 600 € pour le réveillon de la Saint-Sylvestre. Pour les entreprises et personnes ayant une activité professionnelle dans la commune, il supporte une majoration de 100 €.
- ▶ Le conseil municipal délibère sur le montant des coupes affouagères 2022. Les coupes de bois seront délivrées uniquement aux personnes ayant une résidence ou étant domiciliées sur la commune depuis le 1^{er} janvier de l'année. Le prix est fixé à 9 € par stère. Un titre de recette d'un forfait de 10 stères sera également établi pour tout affouagiste qui n'aura pas coupé de bois dans les délais impartis.

- ▶ Des travaux de voirie sont programmés route de Concharbin. Leur montant est estimé à 88 000 € HT La consultation devrait être possible avant la fin de l'année.

- ▶ Renouvellement de la convention avec Sagpa qui gère les animaux errants sur la commune pour mise en fourrière pour un montant de 1 470 € par an.

- ▶ 51 habitants étaient inscrits au fleurissement 2022 et vont être récompensés. Le palmarès 2022 sera publié dans le prochain bulletin municipal. Concernant le fleurissement communal, il est souhaité que les plantes installées l'année prochaine soient peu consommatrices en eau.

Agenda : cérémonie du 11-Novembre à 11 h au monument aux Morts de Creys. Prochain conseil jeudi 17 novembre.

Broyage des sapins de Noël le 14 janvier à Malville.